**A FAIRE LIRE AU REPRÉSENTANT DE L'ED**

Le bon fonctionnement du comité de suivi individuel (CSI) du doctorant est **sous la responsabilité du directeur de thèse**. En cas de difficulté du doctorant, le CSI identifie les problèmes, les signale, notamment à l'ED et à la direction du laboratoire et propose des solutions pour les résoudre.

***Le CSI réunit au moins :***

* Le doctorant, qui prépare un exposé synthétique ; Il est tenu de télécharger, remplir et transmettre un **rapport annuel d’activités** au secrétariat de l’ED **une semaine** avant le CSI.
* **Son Directeur ou ses co-directeurs**
* **1 personnalité scientifique** **extérieure** à l’unité d’accueil et à l’ED. Elle doit être une personnalité scientifique compétente dans le domaine de la thèse et surtout capable de discerner d'éventuelles difficultés du doctorant, ou touchant au bon déroulement de la thèse ou des problèmes humains. Elle ne doit être ni en situation hiérarchique par rapport au directeur de thèse, ni empêcher d'une façon ou d'une autre d'exprimer un avis indépendant sur le déroulement de la thèse.
* Au moins **1 membre de l'ED**, sans conflit d'intérêt avec l'étudiant qui sera désigné comme Représentant de l'ED. Il doit avoir pris connaissance du règlement des comités de thèse, et écrire le compte-rendu synthétique (~10 lignes) au moment même de la réunion du comité de thèse. Le représentant de l'ED ne doit pas être membre de l'unité du directeur de thèse.
* **Le directeur de l’unité de recherche (ou à défaut le représentant du groupe de recherche spécifique),** excepté dans le cas où celui-ci est le directeur de thèse et sera donc remplacé par un représentant qu’il nomme.

Comité 1 : fin de première année/ inscription en 2ème année

Un CSI sera organisé **au maximum en fin de première année de thèse.**

L’objectif de ce comité est de s’assurer du bon démarrage de la thèse, des orientations prises et des relations du doctorant avec son directeur de thèse et son laboratoire d’accueil.

Il en est rendu compte brièvement dans un courriel adressé au directeur de l’ED qui autorise la réinscription en deuxième année (ce compte-rendu est obligatoire pour la réinscription). Les thèses en difficulté doivent absolument être signalées à la direction de l'unité et de l'ED, il peut être souhaitable pour l'intérêt de tout le monde d'interrompre une thèse ou de ré envisager sa direction en fin de première année.

Comité 2 : Fin de deuxième année/ inscription en 3ème année

Le CSI se réunit en fin de deuxième année pour planifier les dernières opérations de la thèse (fin des formations, organisation de la rédaction, point sur les pistes à poursuivre absolument ou à abandonner, préparation de l'insertion professionnelle).

Le doctorant, au cours de ce CSI, doit être mis au courant des formalités administratives à accomplir en liaison avec la perte annoncée de son statut de doctorant en fin de troisième année d'inscription (c'est-à-dire en septembre, parfois donc quelques mois avant la soutenance). Le compte-rendu du comité est obligatoire pour la réinscription.

Comité 3 : inscription dérogatoire en 4ème année

Argumentaire du doctorant et de la direction de thèse justifiant la demande de réinscription dérogatoire, et bien préciser l’échéancier jusqu’à la date prévue de la soutenance. Décrire le plan de financement pour les mois supplémentaires jusqu’à la soutenance.

**Déroulement :**

**Première partie** : exposé du doctorant (joindre le rapport annuel d’activité).

**Deuxième partie** : Vérifiez si tous les points à aborder lors du CSI l'ont bien été :

A. Objectifs scientifiques (Installation du projet)

- Identification claire de la problématique

- Questions de recherche à étudier

- Contacts établis avec des correspondants scientifiques

- Nature des séminaires suivis

- Modules scientifiques (deux) réalisés/prévus

B. Moyens pour réaliser le projet

- Disponibilité du matériel biologique, des ressources génomiques, des bases de données

- Faisabilité des missions et des expérimentations

- Accès aux moyens techniques et plates-formes expérimentales des laboratoires

- Financement des expérimentations/déplacements

- Tenue d'un cahier de laboratoire

C. Environnement / Autres activités du doctorant.

- Insertion dans l'équipe d'accueil

- Parrainage souhaité

- Organisation d'une cotutelle (pays étranger)

- Projet professionnel identifié

- Modules d'ouverture (deux) choisis

- Enseignements réalisés (cadre/nombre d'heures)

D. Entretien avec le référent de l’ED :   
 - Entretien avec le doctorant en l'absence de la direction de thèse.  
 - Entretien au sein du comité en l'absence du doctorant.

**Troisième partie** : Conclusions et signatures du comité de thèse (10 lignes maximum), à rédiger par le représentant de l'ED en concertation avec tous les membres du CSI, se termine par l'une des mentions suivantes :

* Avis favorable à la poursuite de la thèse.
* Avis favorable sous réserve de mise en place d’une médiation
* Avis défavorable à la poursuite de la thèse.

Les problèmes éventuels doivent être signalés au représentant de la filière doctorale, ou à la direction de l'ED. L'avis est nécessaire pour toute réinscription.

**NB - Fiche à joindre au dossier de réinscription**

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

***Cette fiche et le «rapport annuel d’activité» doivent parvenir à l’ED583 au plus tard au moment de la demande de renouvellement d’inscription.***

**Prénom et Nom du (de la) doctorant(e)** :

**Directeur de thèse** :

**Représentant de l’ED** :

**Représentant du laboratoire :**

**Personnalité extérieure :**

**Laboratoire et institution d’appartenance :**

**Date de l’entretien** entre le CSI et le doctorant :

**Avis** du CSI (5-10 lignes) :

**Avis :** Favorable à la poursuite de la thèse

Favorable sous réserve de mise en place d’une médiation

Défavorable à la poursuite de la thèse

**Signatures :**

Le/la doctorant(e) Directeur de thèse Représentant de l’ED

           

Représentant de l’unité de recherche Membre extérieur

     

*Chacun des membres du CSI reconnaît avoir participé à cet entretien, avoir pris connaissance du « rapport annuel d’activité » et avoir formulé des remarques ou conseils au doctorant, qui reconnaît en prendre note.*

**AVIS DU COMITE POUR LA REINSCRIPTION DEROGATOIRE :**

**Favorable**

**Défavorable**

**Signature du directeur de thèse\* :**

**Signature du (de la) Directeur (rice) de l’ED\*:**

**\* signature électronique possible**

**IMPORTANT :**

**Le doctorant dépose l’avis du CSI sur son compte ADUM le plus rapidement possible.**

**L’avis sera à joindre au dossier d’inscription dérogatoire avec les argumentations détaillées du doctorant et de la direction de thèse**

***Document créé le 23 mai 2017 / ED 583 « Risques & société***